

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-05

Séance du : **Jeudi 22 juin 2017**

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 10

Dates convocation :
15/06/2017

Date affichage :
06/07/2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux du mois de juin à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Coraline LANCE, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Pierre-Alain VACHERET, Séverine CALINON, Elodie MULLER,

Absents excusés :

Absents : Hugues ROUGET,

Secrétaire de séance : Anne VACHERET

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) Logement communal : Montant du loyer

Mr le Maire expose au conseil municipal que le logement au-dessus de la mairie étant libre depuis le mois de mai et que suite aux nombreux travaux de réfection, il serait préférable d'augmenter le prix du loyer.

Pour mémoire, le prix du loyer était de 327 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'augmentation du loyer du logement au-dessus de la mairie,

FIXE le prix du loyer à 400 €

DIT que le logement sera disponible à compter du 1er juillet 2017

2) Demandes de subvention :

Mr le Maire expose au conseil municipal les demandes de subvention reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour le Club de la Tour pour l'année 2017 à 150 €,

FIXE le montant de la subvention pour les Conscrits pour l'année 2017 à 670 € étant donné qu'ils auront à leur charge la location de la salle de la Source Saint-Jérôme.

3) Encaissement d'un chèque GROUPAMA :

Mr le Maire expose au conseil municipal que GROUPAMA a remboursé les vérifications des extincteurs d'un montant de 52,50 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ l'encaissement d'un chèque de 52,50 € pour la vérification des extincteurs.

4) Nomination d'un coordonnateur communal :

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'en vue du recensement de la population 2018, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal.
Mme LUTHRINGER Lydia, secrétaire de mairie se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Mme LUTHRINGER Lydia, secrétaire de mairie, coordonnateur communal pour le recensement de la population 2018.

5) Contrat remonteur d'horloge :

Mr le Maire expose au conseil municipal que le contrat de Mr APPERCELLE Jérôme se termine le 30/06/2017 et qu'il est possible de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

RENOUVELLE le contrat de Mr APPERCELLE Jérôme jusqu'au 30 juin 2018.

6) Travaux sur un chemin de l'Association Foncière :

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'un chemin d'Association Foncière a besoin d'être refait en partie suite au ruissellement d'eau de pluie. La commune propose de participer par moitié à ces travaux.
L'entreprise GUELDRY a fait parvenir un devis d'un montant de 4 348,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention

ACCEPTÉ de participer à hauteur de 2000 € du montant du devis de l'entreprise GUELDRY pour la réfection d'un chemin d'Association Foncière.

7) Débat sur l'orientation du PAAD :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 15 décembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et

forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD :

Ambition 1 : Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie

ORIENTATION 1.1. METTRE A PROFIT LE BON NIVEAU DE DESSERTE ET D'EQUIPEMENTS/SERVICES DU BASSIN DE VIE

ORIENTATION 1.2. FAIRE RAYONNER LA QUALITE PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1.3. BOOSTER LES DYNAMIQUES ET FILIERES ECONOMIQUES HISTORIQUES ET EMERGENTES

Ambition 2 : Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire

ORIENTATION 2.1. ARMATURE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2.2. MOBILITE ET USAGES ORIENTATION 2.3. LES EQUILIBRES RESIDENTIELS DU GRAND DOLE

Ambition 3 : Faire du bien-vivre un vecteur de développement

ORIENTATION 3.1. VALORISER LES RESSOURCES ET LES SAVOIRS FAIRES AU SERVICE D'UNE ECONOMIE POSITIVE

ORIENTATION 3.2. METTRE EN SCENE UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER POSITIF

ORIENTATION 3.3. UN TERRITOIRE AUX ENERGIES POSITIVES

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Sur Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie,

Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire, Faire du bien-vivre un vecteur de développement

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de

PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Séance levée à 23h05

**COMPTE-RENDU DES ELECTIONS DU VENDREDI 30 JUIN 2017 à
12h30 en vue des élections sénatoriales**

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 7
Votants : 8

Dates convocation :
22/06/2017

Date affichage :
06/07/2017

Présents : LOPEZ Pascal, CALINON Séverine, PERNOT Charles, PERNET Philippe, FUSIER Gérard, LANCE Coraline, VACHERET Anne

Absent excusé : VACHERET Pierre-Alain donne procuration à VACHERET Anne

Absents : MULLER Elodie, ROUGET Hugues, SCHMIDT Christiane

8) Election d'un délégué en vue des élections sénatoriales :

Mr le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'élire un délégué en vue des élections sénatoriales du mois de septembre 2017.

Le bureau est composé de :

- Mr LOPEZ Pascal, Président
- Mme CALINON Séverine, Secrétaire,
- Mrs FUSIER Gérard, PERNOT Charles, PERNET Philippe et Mme LANCE Coraline.

Mme CALINON Séverine se présente au poste de Délégué.

Mme CALINON Séverine est élue par 8 voix pour le poste de Délégué en vue des élections sénatoriales 2017 et déclare accepter le mandat.

9) Election de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales :

Mr le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'élire un délégué en vue des élections sénatoriales du mois de septembre 2017.

Le bureau est composé de :

- Mr LOPEZ Pascal, Président
- Mme CALINON Séverine, Secrétaire,
- Mrs FUSIER Gérard, PERNOT Charles, PERNET Philippe et Mme LANCE Coraline.

Mr PERNOT Charles se présente comme suppléant pour les élections sénatoriales 2017,

Mr PERNET Philippe se présente comme suppléant pour les élections sénatoriales 2017,

Mr LOPEZ Pascal se présente comme suppléant pour les élections sénatoriales 2017.

**Mr PERNOT Charles est élu par 8 voix pour le poste de Suppléant en vue des élections sénatoriales 2017 et déclare accepter le mandat,
Mr PERNET Philippe est élu par 8 voix pour le poste de Suppléant en vue des élections sénatoriales 2017 et déclare accepter le mandat,**

Mr LOPEZ Pascal est élu par 8 voix pour le poste de Suppléant en vue des élections sénatoriales 2017 et déclare accepter le mandat.

Séance levée à 12h55

Le Maire,
Pascal LOPEZ

